



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bulgarie

Question écrite n° 71708

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Bulgarie. Le 18 novembre dernier, le chef du parti socialiste bulgare, M. Gueorgui Parvanov, a remporté le deuxième tour de l'élection présidentielle. Tous les analystes s'accordent à dire que cette élection est la résultante de la pauvreté qui mine la Bulgarie depuis la chute du communisme. Ce pays est, en effet, le candidat le plus pauvre de l'Union européenne et est toujours en train d'appliquer la politique d'austérité voulue par le FMI. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande donc de lui indiquer la politique que la France et ses partenaires européens comptent désormais mener en faveur de cet Etat dans le but de lui permettre de se relever rapidement.

Texte de la réponse

En 2001 se sont tenues en Bulgarie deux élections majeures, les législatives en juin et les présidentielles en novembre. Les élections législatives du 17 juin ont été remportées par le Mouvement national Siméon-II, formation politique créée par et autour de M. Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha, qui a régné sur la Bulgarie de 1943 à 1946. Grâce aux presque 43 % de suffrages qu'il a recueillis, le Mouvement national Siméon-II a obtenu 120 sièges sur 240, à l'Assemblée nationale, où trois autres partis sont également représentés : les Forces démocratiques unies (51 députés), le Parti socialiste bulgare (48 députés) et le Mouvement des droits et libertés (21 députés). Les élections présidentielles des 11 et 18 novembre ont été remportées par M. Gueorgui Parvanov, président du Parti socialiste bulgare. Au second tour, M. Parvanov a battu, avec 53 % des suffrages, le président sortant, M. Petar Stoyanov, candidat déclaré indépendant mais issu des Forces démocratiques unies. Le Mouvement national Siméon-II, pourtant première formation parlementaire du pays, avait préféré soutenir M. Stoyanov plutôt que de désigner son propre candidat. Les résultats de ces deux scrutins, s'ils ont illustré la défiance d'une partie de l'électorat bulgare à l'encontre de l'équipe dirigeante précédente, ne semblent pas devoir entraîner de changement de cap, au plan interne, sur le développement et la stabilité économiques, et, au plan externe, sur l'adhésion de la Bulgarie à l'OTAN et à l'Union européenne. Dans le domaine économique, la Bulgarie affiche en effet des résultats encourageants, même si beaucoup reste à faire. Le dispositif de caisse d'émission contrôlant strictement la progression de la masse monétaire a permis une stabilisation du taux de change et de l'inflation, une consolidation des réserves de change et une baisse des taux d'intérêt. La croissance économique s'est ainsi établie à 5 % en 2001. En revanche, le taux de chômage s'est accru pour atteindre un niveau officiel de 18 % pour le moins préoccupant et le niveau de vie moyen demeure effectivement très éloigné de la moyenne communautaire. L'Union européenne fournit à la Bulgarie une aide annuelle moyenne de 255 Meuros, répartis entre les programmes de pré-adhésion Phare (100 Meuro), Ispa (105 Meuros) et Sapard (50 Meuros). De plus, le Conseil européen, notamment grâce à l'intervention de la France, a décidé à Goeteborg et rappelé à Laeken que des efforts particuliers seraient consentis pour aider la Bulgarie et la Roumanie. A l'aide financière et technique de l'Union européenne s'ajoutent celles de la Banque mondiale et la BERD pour contribuer au développement économique de la Bulgarie. Enfin, à titre bilatéral, la France, ainsi que d'autres Etats membres de l'Union européenne, développent une coopération centrée sur la

modernisation du pays dans la perspective de sa plus grande intégration économique dans l'espace européen.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71708

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 120

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1076